

Les nouveaux PAP ont été finalisés pour le collège et le lycée. Ces changements ont été apportés pour répondre au mieux à la demande du rectorat d'utiliser les documents officiels.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

L'enfant n'a jamais eu de PAP :

- Il faut faire passer aux parents les annexes 1 à 3 pour la demande de PAP **en ayant au préalable compléter l'annexe 2** (inutile de prendre rdv avec les parents – les documents sont à donner à l'élève sous enveloppe fermée)
 - o Annexe 1 : à compléter par la famille
 - o Annexe 2 : à compléter par l'équipe pédagogique
 - o Annexe 3 : à compléter par le médecin
- Si le médecin valide la mise en place du PAP à l'annexe 3 :
 - o Compléter avec l'élève et les parents le nouveau PAP inversé (feuille A3)
 - Reporter l'annexe 3 dans le cadre « Les besoins spécifiques de l'élève »
 - o Reporter les items du PAP inversé sur le PAP du MEN (feuille A4) et penser à faire signer ce document aussi
- Informer l'équipe pédagogique et le RN (ou CPE pour le lycée) des aménagements.
- Faire signer le PAP à Olivia Montero pour le collège ou François Beillimaz pour le lycée.
- Déposer l'original au RN ou au CPE et faire une copie du PAP inversé aux parents et à l'élève.

L'enfant a déjà eu un PAP l'année précédente et est en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} ou Terminale.

- Il faut appeler les parents pour savoir s'ils maintiennent les aménagements faits l'année précédente et demander un bilan à jour (moins de 2 ans ou de moins de 18 mois au moment de l'épreuve pour les aménagements aux examens)
 - o Si oui :
 - réutiliser l'ancienne version du PAP inversé
 - écrire en bas du PAP « aménagements reconduits pour l'année scolaire 2019/2020 » et faire signer aux parents, élève, professeur principal et Olivia Montero pour le collège et François Beillimaz pour le lycée
 - o Si non :
 - rencontrer les parents pour modifier les aménagements
 - utiliser la dernière version du PAP inversé
 - faire compléter par le médecin le premier cadre du PAP
 - reporter les items du PAP inversé sur le PAP du MEN (feuille A4) et penser à faire signer ce document aussi
 - informer l'équipe pédagogique et le RN (ou CPE pour le lycée) des aménagements.
 - Faire signer le PAP à Olivia Montero pour le collège ou François Beillimaz pour le lycée
 - o Déposer l'original au RN ou au CPE et faire une copie du PAP inversé aux parents et à l'élève

L'enfant a déjà eu un PAP l'année précédente et est en 6^{ème} ou 2^{nde}

- Compléter avec l'élève et les parents le nouveau PAP inversé (feuille A3)
- Reporter les items du PAP inversé sur le PAP du MEN (feuille A4) et penser à faire signer ce document aussi
- Les parents doivent faire compléter par le médecin traitant le premier cadre du PAP inversé
- Informer l'équipe pédagogique et le RN (ou CPE pour le lycée) des aménagements.
- Faire signer le PAP à Olivia Montero pour le collège ou François Beillimaz pour le lycée
- Déposer l'original au RN ou au CPE et faire une copie du PAP inversé aux parents et à l'élève.

IMPORTANT

- pour les PP de 4^{ème}:

Demander aux parents de prévoir un bilan en fin de 4^{ème} ou début de 3^{ème} pour les aménagements au brevet.

- pour les PP de 2^{nde} :

Demander aux parents de prévoir un bilan en fin de 2^{nde} ou début de 1^{ère} pour les aménagements au bac.